

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 28 MARS 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : PECOULT Jocelyn - Mr HONORAT
Excusés : DEVINE Marc - PONCET Norbert Guy- PELISSIER Laurence
Syndic suppléant : LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DECLASSEMENT DES FILIOLES SYNDICALES DE LA CD 2 ET DE LA CANEOU
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : suite aux différents travaux de modernisation, réalisés dans le cadre du contrat de canal sur les Taillades et Cheval Blanc, deux filioles syndicales ne sont plus alimentées en eau d'irrigation, et n'ont plus vocation à l'être.

Conformément au règlement de police, les filioles n'étant plus utilisées doivent être déclassées.

Le Président propose le déclassement de :

- La filiole dite de la CD 2, commune de Taillades
- La filiole dite de la Canéou, commune de Cheval Blanc

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition de déclassement des filioles de la CD 2 et de la Canéou, du Président, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 05/04/2019
Reçu en préfecture le 05/04/2019
Affiché le
ID : 084-298401712-20190328-2019_008-DE

Le syndic

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

